



Conseil économique et social

Distr. générale
21 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-troisième session

4-13 février 2015

Point 3 a) du programme provisoire*

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain

Déclaration présentée par la Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.5/2015/1.



Déclaration

Réévaluer et renforcer les systèmes sociaux pour aider les victimes de dérives sectaires à sortir de la pauvreté et de l'inégalité croissante et s'engager sur la voie de la liberté et de la protection sociale dans des sociétés démocratiques, ouvertes et libres du XXI^e siècle

La Fédération a remarqué, au cours de plusieurs décennies, la façon dont les victimes de dérives sectaires et leur famille se sont vu refuser par le monde extérieur, les prestations des développements sociaux. Les institutions gouvernementales traditionnelles concernées ont mis sur pied des systèmes au moyen desquels elles fournissent des services et des protections, le cas échéant.

La plupart des gens qui n'appartiennent pas à une secte ou à un culte ne sont pas conscientes de la réalité que vivent ceux qui en sont membres, confinés dans des communautés fermées qui dissimulent soigneusement leurs règles et politiques aux institutions conventionnelles de la société, à l'inspection publique ou à la responsabilité effective. Les lois ordinaires de protection de la vie privée servent à protéger les individus, et cette protection juridique de la vie privée doit être défendue; or, de nombreuses associations sectaires se font fort de cacher des informations pertinentes sur les droits individuels et civils des personnes qui en ont besoin.

La Fédération a remarqué que lorsqu'on examine les causes véritables de la pauvreté dans les associations sectaires, l'on entre dans un monde où le témoignage d'anciens membres est saisissant et très cohérent sur l'état de pauvreté qui est consacré dans les directives, les règles et les pratiques des chefs de la secte. Les membres reversent la majeure partie de l'argent qu'ils gagnent à l'association. Dans plusieurs cas, ils n'ont pas accès aux soins médicaux de base en raison du manque d'argent et des politiques de la secte. Les membres de la secte sont privés des pensions de retraite et d'autres ressources financières, et les institutions publiques absorbent ces déficiences.

En s'attaquant à la question de la réduction des inégalités et d'amélioration du niveau de vie des membres de la secte, il est essentiel de comprendre le monde dans lequel vivent ces gens, surtout en terme d'emploi rémunéré. De nombreux groupes sectaires se mettent en adversité avec le monde extérieur ou la société traditionnelle, et cette situation a une incidence profonde sur leur accès aux possibilités d'emploi. Les associations sectaires totalitaires privent leurs membres de l'éducation conventionnelle, fournie dans le cadre de la société conventionnelle, en raison des menaces qu'elle représente pour l'idéologie du groupe. Pour s'attaquer aux inégalités en droits et promouvoir le développement social et l'insertion, des ressources pour fournir la bonne information doivent être mises à la disposition de tous.

La Fédération a observé, au cours des décennies, une difficulté qui tient au fait que plusieurs membres de sectes ne disposent pas d'informations essentielles sur leurs droits fondamentaux pouvant les aider, y compris des informations sur une éducation supérieure de qualité, y compris les exigences académiques, qui pourraient diversifier les options d'emplois rémunérés.

Les membres des sectes ont besoin du progrès social et d'un meilleur niveau de vie qui découle d'une plus grande liberté. À sa cinquante-troisième session, la Commission du développement social doit élaborer des normes pour s'attaquer à ces problèmes. En vérité, il est saisissant de voir l'ampleur mondiale du phénomène des membres des sectes vivant dans des lieux fermés dans une réclusion soigneusement gardée. Dans une société ouverte et libre, un consentement éclairé est indispensable pour une prise de décisions bien informée; cependant, les sectes les plus pernicieuses limitent les informations et les ressources de plusieurs façons. Une norme internationale d'équité et d'égalité doit être mise à la disposition de ceux qui en ont le plus besoin. Toutefois, cette responsabilité incombe aux gouvernements et à leurs institutions qui doivent fournir, à l'échelle mondiale, les ressources nécessaires par l'éducation, ainsi qu'à travers des réseaux de mise en œuvre.

Tous les peuples doivent pouvoir jouir des progrès économiques et sociaux, y compris les membres des sectes qui se voient refuser le droit d'accès pour des raisons indépendantes de leur volonté. Les sectes empêchent leurs membres, au moyen de règles et de politiques de groupe, d'avoir accès aux droits et services énoncés en 1969, dans la Déclaration sur le progrès social et le développement et en 1995, au Sommet mondial pour le développement social. Les politiques convenues doivent s'appliquer aux familles touchées par les dérives sectaires. D'importants efforts en matière d'éducation sont nécessaires pour les informer. Les politiques de mise en œuvre élaborées au cours de la cinquante-troisième session de la Commission pourraient aider grandement à la résolution de ce problème.

Outre le droit à la liberté économique et sociale, il y a aussi le droit à la vie dans la dignité et la liberté ainsi que le droit de jouir des bienfaits du progrès social. La Fédération a remarqué au cours de plusieurs décennies que les victimes de dérives sectaires ainsi que certains de leurs amis et membres de leur famille vivent dans des conditions inhumaines dans des contextes d'exploitation. De nombreuses sectes exigent de leurs membres qu'ils leur donnent leurs biens personnels sans avoir le moindre droit de regard sur la gestion et la distribution de ces biens. Les chefs de ces sectes appliquent des politiques différenciées qui leur permettent de mener un mode de vie d'opulence alors que les autres membres vivent dans la privation, victimes de règles qui consacrent la pauvreté et l'absence de dignité. Les membres des sectes sont soumis à des pratiques d'esclavage réelles et virtuelles et réduits à vivre en-dessous du seuil de pauvreté établi par les gouvernements. Ceux qui sont bien rémunérés sont conditionnés par l'environnement dans lequel ils évoluent pour remettre leur rémunération à la secte. Ils reçoivent en retour de maigres ressources, bien en-deçà du seuil de la pauvreté et doivent payer leurs propres dettes. La majeure partie de ce type d'activité n'est pas connue du monde extérieur ou de la société où les salaires minimum sont au moins appliqués. Dans ces conditions, les violations des droits de l'homme et de la dignité humaine sont légion d'où la nécessité de solutions efficaces à l'échelle mondiale.

La Déclaration sur le progrès social et le développement énonce un autre objectif selon lequel le progrès social et le développement visent l'amélioration constante du niveau de vie de tous les membres de la société, tant en termes matériels que spirituels. Cet objectif s'applique autant aux membres des sectes qu'aux victimes de dérives sectaires. Améliorer le niveau de vie dans un contexte de privation intentionnelle devrait être un but réalisable, et il faut mettre en place des structures pour signaler les cas de violation des droits de l'homme et de la dignité humaine. La plupart des préjudices subis par les victimes de dérives sectaires sont

du au manque d'information. Dès que les orientations de développement social deviennent des normes gouvernementales internationales, il convient de les porter à la connaissance de ceux qui en ont besoin, à travers les réseaux d'éducation et de communication.

Pour s'attaquer à l'exclusion sociale des victimes de sectes, ceux-ci ont besoin des compétences et des ressources nécessaires à leur autonomisation et que la Commission traite à travers des politiques de développement et de mise en œuvre. La Fédération peut interagir avec des organismes publics, des institutions de services sociaux et des organisations non gouvernementales (ONG) ayant des intérêts communs pour contribuer collectivement à un ensemble intégré d'objectifs d'autonomisation. Il est important de reconnaître que les membres des sectes qui se voient refuser les ressources humaines en raison des règles de la secte ont besoin de l'aide des ONG qui disposent d'une vaste expérience directe avec ces populations. La Fédération a travaillé avec des familles qui ont besoin d'aide, et la Commission peut fournir des options de transition personnelle et d'autonomisation qui tiennent compte des exigences des institutions démographiques, y compris le respect de tous les droits de l'homme, des libertés fondamentales et l'égalité d'accès aux possibilités économiques, à l'État de droit et la promotion du respect à la diversité culturelle. Les membres des sectes devraient pouvoir exercer leur droit à jouer un rôle actif dans les affaires de la communauté dans laquelle ils vivent.

Améliorer la protection sociale et réduire la précarité constituent le fondement d'une éducation de qualité sur les exigences et les politiques de la Commission du développement social, principalement dans la mesure où elles concernent l'État de droit appliqué au contexte local. La Fédération peut fournir les ressources nécessaires à ceux qui ont besoin d'aide pour accéder aux moyens de mise en œuvre de la Commission. La définition dans le sens large du développement social doit s'appliquer à ceux qui ont besoin d'aide dans les sectes. De nombreux membres de sectes vivent dans des situations où leurs besoins les plus élémentaires ne sont pas satisfaits, y compris la faim. Cependant, concernant les objectifs de l'après-2015, qui appellent à une vie saine pour tous, une éducation de qualité équitable et inclusive permettra de surmonter le rapport antagoniste avec les sociétés démocratiques conventionnelles et leurs institutions de valeur.

On trouve parmi les membres des sectes des hommes et des femmes doués et talentueux, animés d'un haut degré d'idéalisme et d'altruisme. Le drame est que la plupart des sectes exploitent leurs membres et en abusent, comme l'ont montré des études universitaires, juridiques et interdisciplinaires. Les directives et les politiques qui sortiront de la cinquante-troisième session de la Commission dévoileront leur véritable sens et potentiel en vue d'aider les membres des sectes à réaliser plusieurs objectifs à travers l'accès aux ressources appropriées et à l'éducation.